

**Admission au Portfolio „J+S Sport de performance” pour le Patinage artistique
(Danse sur glace)**

Réglement Swiss Ice Skating (valable dès le 1er septembre 2020)

L'inscription se fait uniquement via la fédération (responsable Formation).

Les conditions suivantes doivent être remplies avant l'inscription:

1. Les conditions d'admission selon les directives du module J+S sont valables avant tout. <https://www.jugendundsport.ch/fr/sportarten/eislauf-uebersicht/aus-und-weiterbildung/ausbildungswege/js-leiterls-fachrichtung-figure.html>
2. Dans la biographie J+S, il est nécessaire de faire figurer **le niveau FC 2 Sport de performance sous complément 1.**

Kaderbildung J+S				
J+S Anerkennungen (3 elements)				
Funktion	Sportart	Zielgruppe	Informationssportart	Zusatz 1
Leiter	Eiskunstlauf	Jugendsport		Weiterbildung 2 / WB2-L

Critères/Conditions d'admission Swiss Ice Skating (SIS):

3. Une activité vérifiable en tant que moniteur J+S actif durant l'année écoulée (la biographie J+S fait foi).
4. La reconnaissance en tant que moniteur J+S doit être *valable* dans la rubrique statut.
5. Les candidats doivent fournir une preuve de maîtrise d'une des langues nationales. Le niveau A2 d'un certificat de langues reconnu au niveau international doit être produit au minimum.
6. Les candidats doivent avoir participé au moins une fois à un *cours de TS/TC* (niveau débutant) de SIS.



7. Le moniteur J+S doit être responsable en tant que headcoach (ou comme assistant d'un headcoach) de deux athlètes participant à un CS (U16, U15, U14, U13, U12) et/ou d'au moins deux athlètes ayant une talent card de Swiss Olympic (SOTCL/R/N).
8. Il doit être engagé par contrat depuis au moins une année en tant qu'entraîneur dans le même club..
9. Une copie de diplôme/certificat professionnel d'une formation professionnelle et/ou une copie de diplôme de fin d'études et/ou une preuve de performance en tant qu'athlète de haut niveau (au min. parmi les 3 premiers aux JO et/ou CM) doit être présentée.
10. La fonction de coach doit être exercée comme activité professionnelle/travail rémunéré (au min. à 50%).
11. La copie d'un cours de sauvetage (ne datant pas de plus d'une année) doit être présentée.
12. Une lettre de recommandation du club (signature de la présidence et du coach J&S du club) doit être présentée.
13. Examen écrit (ne vaut que pour les personnes ayant effectué le cours d'introduction de moniteurs J+S).

Afin de s'assurer que les connaissances de la formation **J+S** sont acquises, un examen théorique portant sur les contenus de cette formation doit être effectué. Il porte avant tout sur les brochures Psyche, Physis et Communication ainsi que sur le set de cartes «Des activités J+S de qualité - transmettre» et «Des activités J+S de qualité – promouvoir».

Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine est utilisée dans l'ensemble du texte. La forme féminine est bien entendu incluse.

Comité Swiss Ice Skating

Juin 2020